

Comprendre les produits financiers Supports d'investissement: Épargne salariale (PEE, etc.)

Épargne salariale : ce qu'il faut savoir

Publié le 28 août 2017

Si vous disposez d'un plan d'épargne salariale (PEE ou Perco dans votre entreprise), vous bénéficiez alors d'une solution intéressante pour financer vos projets et diversifier votre épargne. Qu'est-ce que l'épargne salariale ? Comment investir et gérer votre épargne salariale ? A quoi faut-il penser ?



Épargne salariale : épargner avec l'aide de votre entreprise

L'épargne salariale vous permet de réaliser vos projets à moyen/long terme, comme la constitution d'un capital ou la préparation à la retraite. En quoi consiste-t-elle ? Quels sont les plans d'épargne salariale disponibles ? Que faut-il regarder avant d'investir ? [> Lire la suite](#)



Épargne salariale : mode d'emploi

Vous venez de recevoir votre bulletin de participation ou d'intéressement, avant toute décision, posez-vous les bonnes questions. Découvrez notre mode d'emploi pour vous guider dans vos choix. [> Lire la suite](#)



Infographie : comment placer votre épargne salariale ?

Pour pouvoir placer votre épargne salariale, plusieurs étapes sont à suivre : épargner ou percevoir les sommes reçues par l'entreprise, opter pour un PEE et/ou un Perco, déterminer les fonds dans lesquels investir... Découvrez dans notre infographie les possibilités qui s'offrent à vous en matière d'épargne salariale. [> Lire la suite](#)



Épargne salariale : bien investir

Pour optimiser votre épargne salariale, vous devez investir selon vos objectifs et votre profil d'épargnant. Une fois votre épargne investie, le suivi et la gestion attentive de vos fonds sont essentiels. [> Lire la suite](#)



Épargne salariale : débloquer les fonds

Vous avez investi dans l'épargne salariale et vous souhaitez récupérer votre argent ? Découvrez comment récupérer votre épargne et quels sont les cas de déblocage anticipé. [> Lire la suite](#)

[Fiche pratique : l'épargne salariale](#)

[Le guide de l'épargne salariale](#)

[Epargnesalariale-france.fr : votre site dédié](#)

Pour aller plus loin :

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

AMF



Haut de page



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02